

D'autre part, les partisans des systèmes par câble sont aussi d'opinion, à la suite de leurs expériences, que les satellites sont inférieurs aux câbles pour la transmission des conversations téléphoniques. Ainsi, si un satellite se trouve à 22,000 milles au-dessus de la Terre, il s'écoule 3/5 de seconde entre l'émission et la réception de la voix. Bien que cela n'entraîne aucune conséquence pour la réception des émissions télévisées, on dit que ce retard de 3/5 de seconde, dans les transmissions téléphoniques outre-mer, est très désagréable.

Voilà, monsieur l'Orateur, les quelques considérations que je voulais faire et les questions auxquelles je voudrais que le gouvernement réponde lors de l'étude en comité du présent projet de loi.

[Traduction]

M. l'Orateur: Avant que nous poursuivions plus avant l'étude du bill, j'aimerais rappeler qu'un amendement a été proposé tout à l'heure par le député de Selkirk (M. Schreyer). On a fait une suggestion au sujet de l'amendement et la présidence a quelque doute quant à sa recevabilité. Je me demande donc si les députés pourraient maintenant l'éclairer à ce propos. Je dois dire que, selon la présidence, il ne s'agit pas à proprement parler d'un amendement motivé, seule forme sous laquelle un amendement de ce genre pourrait être proposé et accepté. Le député de Selkirk aimerait peut-être dire à la présidence si un amendement de ce genre devrait, à ses yeux, être accepté à ce moment-ci.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Comme Votre Honneur ne le sait que trop, je ne suis pas spécialiste en matière de procédure. Néanmoins, l'amendement en question a été rédigé à la suite de nombreuses consultations et on était d'avis qu'il s'agissait d'un amendement motivé, en ce sens qu'il proposait de soumettre l'idée fondamentale du bill à une plus ample étude. Sauf erreur, à cette étape de la carrière du bill il n'est pas possible de proposer d'amendement sur aucun point en particulier, mais seulement sur ce qui a trait à l'absence même du bill. J'estime que c'est ce que nous avons tenté de faire et, très franchement, j'attends avec intérêt la décision de votre Honneur.

• (9.30 p.m.)

M. l'Orateur: S'il n'y a pas d'autres commentaires à ce sujet, c'est le moment de trancher. Comme je l'ai signalé il y a un moment, j'éprouve des doutes sérieux quant à la recevabilité de cet amendement du point de vue de la procédure. Le député lui-même a dit que cet amendement entend être un amendement motivé. La page 527 de la dix-septième édition de May énumère les conditions de l'a-

[M. Rodrigue.]

mendement motivé; le paragraphe 1, page 527, en particulier stipule qu'un tel amendement doit être une déclaration de principe en opposition aux principes, aux buts ou aux dispositions du bill ou y dérogeant. Je pense que l'amendement proposé par le député ne répond pas à cette exigence. Il semble que l'amendement tel qu'il est présenté ne soit pas déclaratoire de principe mais plutôt qu'il propose une autre formule. A mon avis, il se présente sous la forme d'une motion de fond qui aurait dû être proposée avec le préavis d'usage. Étant donné les circonstances, je doute beaucoup que cet amendement soit recevable. Le député pourrait réfléchir à la question. Le débat se poursuivra et il y aura peut-être plus tard l'occasion de proposer un autre amendement qui soit un peu plus conforme à mon interprétation d'un amendement motivé.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, ce soir, de faire quelques remarques, à la suite de la présentation par mon collègue, l'honorable ministre des Communications (M. Kierans), d'un bill établissant une Société de télécommunications qui portera le nom de «Télesat Canada».

Je dois tout d'abord dire que l'établissement au Canada de cette société et d'un système adéquat de télécommunications par satellite est extrêmement important pour le développement du Nord canadien. Au cours des dernières années, des fonctionnaires de mon ministère, de même que mon prédécesseur, l'actuel ministre des Travaux publics (M. Laing), ont suivi de très près ce développement et ont participé le plus efficacement possible à la réalisation de cet important projet dans le domaine des communications au Canada.

On sait qu'à titre de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je dois m'occuper particulièrement des gens qui résident dans les régions les plus septentrionales du Canada et que le rôle des télécommunications est extrêmement important à cet égard. Au fait, j'ai pu constater à plusieurs reprises, au cours de mes voyages dans le Nord, jusqu'à quel point le problème de l'isolement était pénible pour les gens de ces régions, plus particulièrement pour les techniciens qui, depuis quelques années, sont venus du Sud pour aider à développer ces régions et à mettre en valeur les abondantes richesses naturelles qui s'y trouvent.

Les communications, dans le Nord, sont très importantes pour la population parce que ce système de télécommunications permettra aux gens qui vivent dans ces endroits isolés de bénéficier d'un meilleur système d'é-